



Cette option facultative est proposée les trois années du lycée.

La principale différence avec l'éducation musicale enseignée au collège est la pratique instrumentale ou vocale qui tient une place centrale.

L'objectif principal est de prendre PLAISIR à pratiquer la musique collectivement, par groupe ou individuellement.

Le second objectif est la découverte, la création, et l'étude sur des œuvres d'hier et d'aujourd'hui, en lien avec les projets musicaux choisis par les élèves.

Au cours de l'année, deux concerts sont préparés : un concert des lycéens et un concert avec le collège Jean Yole en juin.

TRÈS IMPORTANT : on peut suivre cette option sans connaître le solfège et sans pratiquer d'instrument. La priorité est de s'intéresser à la musique et de vouloir partager sa passion avec d'autres élèves.

On peut suivre cette option facultative dans la voie générale et technologique jusqu'au baccalauréat.